



Gignac

INFOS

N°48

Mai 2025

SOLANGE OURCIVAL
MAIRE DE GIGNAC

Chères Gignacoises,
chers Gignacois,



Notre petite commune a de nombreux atouts, elle le doit au dynamisme de ses petites entreprises, de ses agriculteurs ; elle le doit aussi à la richesse de son tissu associatif.

Les priorités de l'équipe municipale se situent dans la continuité des réalisations accomplies par les équipes précédentes.

Notre volonté constante réside dans le maintien de la vitalité et de l'attractivité de la commune et dans la valorisation de notre patrimoine.

Pour atteindre ces objectifs ou (restons modestes) pour s'en approcher nous utilisons quatre leviers :

Améliorer nos infrastructures

Soutenir une école attractive, initier une politique du logement, maintenir notre dernier commerce.

L'école c'est le poumon du village, les effectifs du RPI n'ont jamais été aussi hauts avec 80 élèves. Ce succès est le fruit des efforts réalisés par nos deux municipalités (Gignac et Nadaillac), un pont jeté entre Occitanie et Nouvelle Aquitaine pour le meilleur d'une belle école publique. Ce succès, c'est aussi le travail d'une équipe pédagogique très engagée, en lien avec une association des parents d'élèves investie et des associations locales en soutien.

Nous avons effectué des travaux pour rendre les locaux plus attrayants et installé un chauffage moins énergivore. Notre cantine est labellisée ECOCERT, manger de bons produits issus de circuits courts est une chance pour nos écoliers. La garderie constitue un service très apprécié.

L'école ce sont bien entendu des frais de personnel, un chapitre entretien des locaux ; mais quel plus bel investissement que cet argent public bien utilisé pour l'avenir de nos enfants, futurs citoyens !

Une politique volontariste du logement

Selon toutes les enquêtes d'opinion, le logement demeure l'une des priorités des français. A Gignac, les différentes municipalités ont agi en ce sens. Nous possédons un parc locatif attractif de onze logements communaux et bientôt treize.

Au 1er août les deux logements place Saint-Martin seront occupés. C'est l'assurance de permettre l'installation de nouvelles familles. Sur le plan financier, les loyers encaissés représentent une ressource précieuse pour le budget de la commune ; c'est la 3ème recette après les impôts locaux et les dotations de l'État.

Dans un contexte de grande rareté de l'argent public à tous les niveaux et après la suppression de la taxe

d'habitation pour les résidences principales, cette ressource nous permet d'envisager l'avenir sans compromettre nos équilibres budgétaires.

Par ailleurs, le lotissement communal du Clou del Pech accueille deux constructions nouvelles, (bientôt trois) dont une famille avec deux enfants scolarisés.

La mise en valeur de notre patrimoine et le maintien des services publics

Avec l'aide précieuse des associations (Lo Patrimoni, Foyer Rural, CAMR, Ecaussystème...), la commune est fière d'avoir un moulin à vent très visité, des fours à pain et des fontaines restaurés, des circuits de randonnée balisés et les vitraux de ses deux églises rénovés ; fière aussi de bénéficier du cinéma itinérant avec Ciné Lot, d'avoir une médiathèque ouverte à tous ; des conférences de haut niveau et d'accueillir fin juillet l'un des grands festivals d'Occitanie.

L'accès aux services de proximité avec l'agence postale rénovée est une priorité.

Le maintien du dernier commerce de la commune est une volonté des élus. Après bien des vicissitudes, son rachat, puis sa ré-ouverture, l'aboutissement du projet passe par des travaux indispensables afin d'offrir un outil de travail adapté.

Pour s'inscrire dans la durée et faire vivre l'exploitant, ce commerce doit être économiquement rentable. Nous savons bien que des centaines de commerces ont baissé le rideau dans nos villages.

C'est en quelque sorte notre dernière chance, les demandes de subventions sont en cours et nous avons de bons retours grâce notamment à la mobilisation de notre député et de nos deux conseillers départementaux.

Le budget 2025

Il a été voté lors du dernier conseil municipal. Il s'articule autour de trois objectifs :

- ne pas augmenter, comme nos prédécesseurs, les taux de la part communale des impôts fonciers.
- finaliser nos projets d'investissements, notamment l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'atelier municipal, ce qui permettra une autoconsommation collective des bâtiments communaux et la vente des surplus d'électricité.

Les travaux de la maison place Saint-Martin, subventionnés à hauteur de 73 % seront terminés au début de l'été, les logements sont déjà réservés.

- maîtriser nos dépenses de fonctionnement sans remettre en cause le service rendu à nos concitoyens.

Le dynamisme de nos associations, l'engagement de leurs bénévoles constituent le meilleur de notre patrimoine immatériel.

Que toutes et tous soient ici remerciés, avec une pensée toute particulière pour notre ami Alain dont le sourire lumineux et la générosité nous manquent !



NAISSANCES	LE
COUAILLAC MONGALVY Carolina	12 janvier
FOUILLADE Maë	19 janvier
BONHOMME Tristan	20 février
VERGNE Léonie	14 avril
CHARMES Gabrielle	14 juin
FOUILLADE Jade	11 août
FLAMENT Sacha 2025	28 janvier

DECES	LE
LINARES Armand	28 janvier
DELBUT Germain	30 janvier
VILLEPONTOUX Jacques	14 avril
SEIGNARD Marie-Louise veuve LAVAL	12 septembre
CHESNÉ Isabelle veuve KNELLWOLF	27 septembre
ALTMEIER Norbert	10 octobre
VERGNES Lucien 2025	05 janvier

MARIAGES	LE
RUER Mathilde et CORDIER Timothé	17 août
BARRAT Nathalie et GIRAUDIN Hervé	24 août
LUNDT Maureen et POUPELLE Robin	10 octobre

Déclarations préalables : 26

Piscines : 4
 Photovoltaïque en toiture : 10
 Abri de jardin : 2
 Véranda : 1
 Serre de jardin : 1
 Réfection d'une toiture : 1
 Extension de maison : 1
 Modification d'ouverture : 3
 Portail, clôtures : 3

Permis de construire : 11

Extension d'habitation : 3
 Réhabilitation d'une habitation : 2
 Construction d'annexes : 1
 Construction carport : 1
 Construction bâtiment agricole : 1
 Construction agricole avec photovoltaïque : 3

Nous vous rappelons que tous les projets de constructions, agrandissements, aménagements, garages, abris, piscines, annexes, clôtures, démolitions... doivent être déclarés. Merci de respecter cette obligation qui conditionne votre taxe foncière et par conséquent les ressources communales et le financement des services et investissements collectifs. Les démarches commencent à la mairie ou plus simplement et plus rapidement sur le site internet : <https://sve.sirap.fr>

GIGNAC : recensement de la population

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, les logements... Les résultats du recensement sont utiles. Ils permettent de :

- déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Les premiers résultats font apparaître une population de **699 habitants** pour 2024 (694 personnes au premier janvier 2022). Onze personnes ont été recensées sur d'autres communes mais conservent une résidence à Gignac. Ce sont des étudiants, des personnes en maison de retraite, des militaires en mission, des religieux...

Gignac-Infos est un bulletin édité par la municipalité de Gignac (46). Il est diffusé gratuitement.

Directrice de la publication : Solange Ourcival - Réalisation : François Moinet - Photos : FM et associations. Maquette 16&12.

Impression : Atelier 46 à Souillac. Les membres du conseil municipal, le personnel communal et les associations de Gignac ont participé à la rédaction de ce numéro. Tirage 400 exemplaires. Distribution : la Poste.

Contact : Mairie de Gignac. Tél.: 05 65 37 70 53 ou courriel : contact@gignac46.fr



L'ACTUALITÉ

OPÉRATION "RÉDUCTION DES COÛTS"

Face à une nécessaire réduction des aides publiques et dans une optique de saine gestion des finances communales nous essayons de réduire les coûts de fonctionnement.

Passage aux granulés

Le passage aux granulés pour alimenter en chauffage l'ensemble du groupe scolaire (salles de classe, véranda, dortoir à l'étage et bâtiment annexe de la cantine) a permis une réduction du coût de l'énergie de 2 000 € par an : moyenne sur trois ans). C'est une économie non négligeable compte tenu de l'envolée des prix du gaz, du fuel, de l'électricité qui étaient les sources de chauffage précédentes.

Photovoltaïque

Une étude a été menée par la Fédération départementale d'électricité du Lot (FDEL) pour étudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'atelier communal. Cela se fera avec la formule de l'auto-consommation collective sur les bâtiments communaux avec vente des surplus. Une puissance de 18 kwc est possible avec quelques aménagements électriques et le renfort de la charpente métallique. La FDEL a analysé les devis que nous ont fournis les artisans. Au vu des conclusions de l'étude, le conseil a décidé de lancer les travaux. L'investissement total sera d'environ 20 000 euros HT (subvention ENEDIS déduite) pour des économies d'environ 2 600 euros par an pour un fonctionnement de 20 années (chiffres minorés parce qu'une installation peut durer 30 ans et approximative par ce qu'on ne connaît pas l'évolution du prix de l'électricité sur une telle période). Le retour sur investissement serait de huit années.

Éclairage public

Une première réduction de consommation a été faite en limitant la durée des éclairages publics. Ils restent éteints de 23 h au lever du jour, ce qui génère une économie de 2066kw chaque année.

Une réflexion est aussi en cours concernant le passage de l'éclairage public en LED. L'investissement que représente le passage à un éclairage LED modulable, programmable peut être financé en moyenne à 75%. Au-delà des mises aux normes bienvenues et de l'intérêt de profiter d'un financement maximum, cet investissement pourrait également réduire les dépenses en électricité, avec des conséquences positives pour l'environnement.

Chasse au gaspi

Faire des économies en énergie ou fournitures nécessite de passer au crible les différents poste du fonctionnement de la commune. Après tout ce qui concerne la ges-

tion administrative comme les contrats d'assurances ou de location de photocopieuses et autres (ce qui a généré des économies importantes) c'est au tour des économies d'énergie d'être passé en revue dans les différents bâtiments dépendant de la collectivité : stade, atelier, salle des fêtes, cuisine...

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

La captation, la potabilité, la distribution de l'eau dans chaque foyer, la collecte et l'assainissement des eaux usées, sont une nécessité vitale pour tous.

Cela concerne la santé, le confort et la préservation de l'environnement. La situation actuelle est le résultat d'efforts continus depuis des années. Mais cela a un coût proportionnel au niveau d'exigence actuel de nos concitoyens. Pour pouvoir assumer ce rôle et mutualiser leurs moyens, les communes se sont regroupées en syndicats. Celui auquel Gignac adhère est le Syndicat Mixte des eaux du Causse de Martel et de la vallée de la Dordogne (SMECMVD).

Un changement important a eu lieu le 1er janvier 2025 : notre commune a transféré l'assainissement des eaux usées du bourg au syndicat. C'est donc lui qui va prendre le relais de l'entretien de notre station d'épuration. Nous n'aurons plus de budget assainissement, il sera transféré au syndicat, y compris le remboursement des emprunts.

L'arrêté n° DCL/2024/49, signé par les préfets du Lot et de la Dordogne en novembre 2024, prévoit l'adhésion de la commune de Pinsac « secteur village » pour la compétence eau potable et la prise de compétence assainissement collectif concernant les communes de : Condat, Le Vignon en Quercy (les Quatre Routes), Strenquels, Creysse, Cuzance, Gignac, Lachapelle-Auzac, Martel, Le Vignon-en-Quercy (Cazillac)

Le SMECMVD assurera la gestion des investissements, l'encadrement des agents techniques, l'accueil des usagers, facturation, perception de la redevance, la communication avec les différents services ARS, AEAG, la gestion des contrats (électricité, téléphonie), la pas-

sation des marchés avec les prestataires extérieurs et suivi. La commune mettra à disposition des agents techniques pour l'exploitation courante et l'entretien des stations d'épuration, postes de relevage, réseaux... La rémunération du personnel sera refacturé au syndicat.



LES LOGEMENTS COMMUNAUX

Les travaux d'aménagement des équipements et d'entretien des logements communaux ont mobilisé nos agents techniques avec l'aide pratique et très précieuse de plusieurs conseillers municipaux, principalement Jean-Yves Goillon, conseiller délégué à la vie communale.

Concernant les logements de l'école, dans le T2 et le T4 : murs et plafonds ont été repeints ; les sols en lino usagés ont été remplacés par des sols en vinyle ; les équipements des cuisines et salles de bain ont été remplacés ou améliorés.

Concernant le T4 du multiple rural, une remise à niveau importante a été faite : la peinture est finie ; les revêtements de sol, meubles de cuisine et de salle de bains ont été remplacés. Cet appartement a été reloué aux services civiques de l'association Ecaussystème.

Concernant le T5 au-dessus de la mairie, l'appartement a été entièrement rénové : la cloison entre la cuisine et le séjour a été supprimée pour agrandir la pièce de vie et gagner en clarté. Le déplacement de la chaudière gaz au sous-sol a permis de libérer un espace conséquent dans la cuisine et son réaménagement ; la porte d'entrée a été remplacée avec du double vitrage et une porte isolante en haut des escaliers a été installée. Mise en peinture, changement des revêtements de sol, réfection de la cuisine et de la salle de bains et porte isolante complètent ces travaux importants.

Ainsi l'essentiel du parc de logements de la commune a été rénové et remis en état. Cela s'est fait à des coûts très maîtrisés car réalisés en interne (au total environ 18 000 euros). Grand bravo à tous pour ce travail remarquable et efficace.

Les nombreux logements communaux, au nombre de 11 et bientôt 13 avec ceux de la maison Saint-Martin (voir ci-dessous) sont non seulement un capital conséquent qui sécurise la santé financière de la commune mais aussi une source de revenu pour le budget de fonctionnement de 70 000 euros pour 2025.

CRÉATION DE DEUX LOGEMENTS PLACE SAINT-MARTIN

La rénovation de cette maison a nécessité des investissements conséquents : 209 039 euros HT (honoraires d'architecte inclus) financés à 73 % par des subventions et le reste sur fonds propres. Ce sont les loyers qui couvriront les annuités de l'emprunt réalisé pour l'acquisition, tout en assurant également une provision pour l'entretien. Le calendrier des travaux est tenu et les logements devraient être disponibles pour le 1er août.

Dans le projet nous avons pris en compte la mutualisation des chauffages des logements T4 rue Vineirafont et T4 du presbytère avec une chaudière à granulés qui sera installée dans la cave du logement Saint Martin. Cela aussi permettra de fortes économies pour les locataires concernés.

AUTRES TRAVAUX

La canalisation du Touron permettant d'évacuer l'eau sous la route était bouchée par le calcaire et en hiver le débordement gelait sur la route. Dans le but d'éviter des accidents cette canalisation a été remplacée par nos agents.

A Saint-Bonnet une fuite d'eau entre l'église et la sacristie a fait pourrir le lattis en bois et le plâtre. L'accès à cette zone a été interdit. Une déclaration de dégât des eaux a été faite. La fuite a été réparée et des travaux de réhabilitation sont prévus.

Le panneau d'affichage a trouvé sa place au moulin, source de précieuses informations touristiques.



CAFÉ COMMERCE

En 2024, nous n'avons pas obtenu la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la fin des travaux du café-commerce. Nous avons redéposé un dossier pour 2025, plus cohérent et plus complet, avec, à l'appui, une étude économique faite par la Chambre de commerce du Lot. Celle-ci a montré l'intérêt de ces travaux pour le renfort et le développement de l'activité.

Les architectes ont mis en forme et en conformité aux normes les améliorations suivantes : la transformation de la salle inoccupée de l'ancien four de la boulangerie en salle de restaurant avec la création d'une terrasse avec accès direct et adaptée aux personnes handicapées. S'y ajoutent divers aménagement comme les issues de secours, la création d'une réserve, le remaniement des sanitaires, la réfection du sol de la cuisine et le réaménagement de la terrasse côté rue. L'objectif étant de disposer d'un équipement adapté et moderne élargissant la gamme de services offerts aux habitants et facilitant le travail de nos exploitants.

Si nous obtenons les subventions demandées (Dotation d'équipement de l'Etat et fonds de soutien du Département), les travaux seront envisagés pour fin 2025 et début 2026. Si elles nous sont accordées, ces opportunités financières devront être saisies, car dans l'avenir, les aides publiques seront vraisemblablement moins importantes et rendront les projets plus difficiles à réaliser.



NOUVELLE ENTREPRISE

Nicolas Jacquet a ouvert son atelier à l'entrée du bourg de Gignac, rue du champ de l'hôpital. Il est spécialisé dans l'entretien et la réparation en motoculture, tondeuses, tronçonneuses... ainsi qu'en matériel agricole ou forestier. Il peut aussi intervenir ponctuellement à domicile. N'hésitez pas à faire appel à lui.



Si vous créez une nouvelle entreprise à Gignac, faites vous connaître à la mairie pour que nous puissions vous présenter dans Gignac-infos. De même si vous désirez apparaître sur le site Internet de la commune.

LUTTER CONTRE LES INCENDIES

Les chaleurs d'été de plus en plus élevées, l'allongement des périodes de sécheresse et la surface importante de bois (parfois embroussaillés) sur la commune font que Gignac a été placée en vigilance incendie par la préfecture. Il est important que chacun se mobilise.

Pourquoi débroussailler ?

Le débroussaillage est une opération visant à réduire l'intensité d'un incendie en limitant la quantité de combustible disponible, en particulier autour des habitations. Il permet également de ralentir la progression du feu en créant des discontinuités dans la végétation. Concrètement, moins il y a de matière combustible, moins le feu sera intense. Plus un arbre est isolé d'une habitation ou d'autres arbres, plus il sera difficile pour les flammes de se propager.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillage ?

Le propriétaire d'une construction est responsable du débroussaillage autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillage si cela est précisé dans son contrat de location mais cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention, les obligations légales de débroussaillage s'étendent sur une distance minimale de 50 mètres autour des constructions, et peuvent ainsi déborder sur les parcelles voisines. Leur propriétaire est tenu lui aussi de débroussailler son terrain. Demandez lui de le faire et s'il ne peut pas ou ne veut pas, proposez lui de le faire à sa place. S'il refuse, informez la mairie.

Que risquez-vous si vous ne débroussailliez pas votre terrain ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est risquer l'incendie de son habitation, mettre l'environnement et soi-même en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours. Vous vous exposez également à une mise en demeure de débroussailler sous peine de contraventions pouvant être élevées. En cas d'incendie, il peut aussi y avoir une franchise sur le remboursement des assurances.

Comment débroussailler ?

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'automne et d'hiver ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien comprend l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation. Concernant vos déchets verts : vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables.

Pour en savoir plus : je.debroussaille.gouv.fr



ÉLAGAGE

Sur la voirie communale ou intercommunale, les branches ou arbres qui s'avancent au dessus des chemins doivent être coupées par les propriétaires si elles sont gênantes pour la circulation ou s'il y a des risques de chute (branches mortes). Les haies doivent être taillées pour ne pas gêner la circulation ou la visibilité.

La mairie ou l'intercommunalité pourront mettre en demeure le(s) propriétaire(s) d'exécuter les travaux. Sans résultats, les travaux seront faits par la collectivité puis facturés au(x) propriétaire(s) par la trésorerie. Il en est de même du département sur la voirie départementale.



DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

Le Conseil d'école du 4 mars dernier a confirmé la bonne santé de notre RPI, notamment en ce qui concerne les effectifs. Ces beaux résultats résultent notamment d'une politique volontariste des deux municipalités de Nadaillac et de Gignac au sujet des logements communaux, attribués prioritairement aux familles. Nous pensons également que les efforts consentis autour de l'école produisent des effets positifs :

- Gratuité des temps périscolaires et élargissement des plages horaires pour les accueils du matin et du soir.
- Mise en place de l'aide au devoir.
- Accompagnement systématique dans les bus de ramassage.
- Renforcement des taux d'encadrement avec une augmentation des heures des agents communaux.
- Formation du personnel.
- Labélisation Ecocert « En Cuisine » pour la cantine.
- Implication exemplaire de l'équipe éducative.
- Richesse des projets éducatifs et multiplicité des sorties scolaires.
- Dynamisme de l'association de parents d'élèves.
- Participation aux animations des associations gignacoises.

Les animations, les sorties scolaires ainsi que les projets éducatifs restent nombreux, diversifiés et de grande qualité. Ils permettent à nos jeunes écoliers de s'ouvrir à de nombreux sujets de toute nature et participent à leur bien-être au sein de la communauté éducative. Nous remercions chaleureusement les enseignantes, les agents mais aussi tous les bénévoles, qui œuvrent main dans la main pour bâtir ce riche programme.

Remerciements spéciaux

Après avoir assuré durant plus de cinq ans la direction de l'école de Gignac, Ophélie Pinchault a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. Toute l'équipe municipale souhaite vivement la remercier pour son implication et son professionnalisme ; nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler avec elle et nous lui souhaitons le meilleur pour ses futurs projets.

La cantine

Notre restaurant scolaire a été audité par Ecocert. Le label « En Cuisine » qui compte 3 niveaux de labellisation a été validé au niveau 2. Les principaux éléments issus de l'audit sont : pourcentage de produits bios : 48.12% ; nombre de composantes bio locales mensuelles : 8 ; produits bruts ou peu transformés : 86%. Ces chiffres témoignent de la volonté de proposer une alimentation plus saine, plus locale et plus durable, en agissant concrètement auprès des fournisseurs, des produits, de la saisonnalité, mais aussi en valorisant les compétences et le travail de notre cuisinière, tout en conservant un niveau de prix très accessible. Mentions spéciales

à Charline Nanot et Florence Delmas qui ont permis cette réussite.



Bravo aux maîtresses et aux enfants qui prennent une part active à la démarche (confection des menus une fois par mois, travail sur le gaspillage, petit jardinage et réalisations de pâtisseries pour les anniversaires).

Les effectifs

82 élèves sur le RPI : 39 élèves fréquentent l'école de Gignac et 43 celle de Nadaillac.
Petite Section : 9
Moyenne Section : 9
Grande Section : 15
Cours Préparatoire (CP) : 6
Cours Élémentaire première année (CE1) : 13
Cours Élémentaire deuxième année (CE2) : 7
Cours Moyen première année (CM1) : 10
Cours Moyen deuxième année (CM2) : 13

Travaux

Durant l'année, en concertation avec les enseignantes, des travaux (peinture de la cantine, petites installations et réparations diverses) sont réalisés par nos agents techniques. Nous remercions Yann et Tony pour leur réactivité et leur polyvalence.



LES COMPTES DE LA COMMUNE

COMME CHAQUE ANNÉE, NOUS VOUS PRÉSENTONS LES COMPTES DE LA COMMUNE
SOUS UNE FORME QUE NOUS ESPÉRONS ACCESSIBLE À TOUS.

Pour ceux qui voudraient creuser le sujet, les comptes officiels et détaillés se trouvent dans le compte-rendu du conseil municipal du 3 avril 2025, téléchargeable sur le site internet de la commune. Des notes de synthèse très claires sont également disponibles en téléchargement sur ce même site et la liasse complète est consultable en mairie.

En 2024, il y avait à Gignac, trois budgets :

- le budget principal
- le budget assainissement (pour la dernière année)
- le budget lotissement

Ce sont la commission finances, la maire et la secrétaire de mairie qui élaborent les comptes, contrôlés et visés par la perceptrice. Dans la séance consacrée au budget, le conseil municipal a d'abord approuvé les comptes de l'année 2024 tant pour le fonctionnement que pour les investissements. Comme la loi l'impose, Solange Ourcival, notre maire, n'a pas pris part aux votes d'approbations. Sont venus ensuite la présentation et le vote des budgets prévisionnels pour 2025. Ces budgets prévisionnels doivent être équilibrés : toutes les dépenses doivent avoir leurs financements. Pour chaque budget, on distingue l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement des services communaux. On distingue aussi les investissements qui sont les dépenses d'acquisition de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux. Si les dépenses ont nécessité des emprunts, les charges de remboursement sont comptées dans cette section.

LE BUDGET PRINCIPAL 2024

LE FONCTIONNEMENT

Nous avons eu 670 952 euros de recettes de fonctionnement (699 841 euros en 2023) et 600 079 euros dépenses de fonctionnement (597 201 euros en 2023). Ces dépenses ont donc été très contenues en 2024.

Les principales recettes de fonctionnement ont été :

- des impôts locaux et taxes diverses pour 402 774 € (dont 365 170 € au titre des contributions directes)
- des dotations versées par l'État pour 112 055 euros (108 332 € en 2023)
- diverses participations pour 45 142 €.
- des revenus des immeubles pour 57 115 €.
- des prestations fournies à la population (cantine, ramassage scolaire, poste, etc.) pour 38 478 €.

Les contributions directes 2024 s'élevaient à 365 170 euros (contre 345 161 € en 2023).

- 277 970 euros (262 658 € en 2023) de taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - 46 111 euros (44 319 € en 2023) de taxe foncière sur les propriétés non bâties,
 - 41 089 euros (37 788 € en 2023) de taxe d'habitation.
- Cette taxe ne s'applique que sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les principales dépenses de fonctionnement ont été :

- les salaires du personnel y compris les charges sociales pour 269 226 € (252 657 € en 2023)
- les dépenses générales pour 253 344 €
 - prestations de services (29 293 €)
 - granulés, carburants, gaz (22 158 €)
 - eau et électricité (27 081 €)
 - assurances (12 226 €)
 - etc.
- les dépenses de gestion courante
 - indemnités et charges des élus (33 624 €)
 - subventions aux associations (21 750 €)
 - les intérêts d'emprunt (9 285 €)

Le coût réel des salaires (charges de personnel et frais assimilés) représente environ 44,87 % des dépenses de fonctionnement. Compte-tenu du remboursement (en recettes) des indemnités journalières (maladie des agents) soit 184 euros et de l'indemnité compensatrice de la Poste pour la tenue de l'Agence Postale Communale soit 16 020 euros le coût réel des charges de personnel s'élève à 42,16 %.

LES INVESTISSEMENTS

Nous avons eu 164 530 € de recettes d'investissement.

Les principales recettes d'investissement ont été :

- des subventions pour 30 687 €.
- un excédent de fonctionnement de 27 508 €
- de la récupération de TVA pour 37 699 €.
- des remboursements de créances pour 61 187 €.
- des taxes d'aménagement pour 1 778 €
- des cautions de logements locatifs pour 1210 €

Ces recettes ont permis de financer les investissements 2024.



LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2024

	COÛT	FEDER	La poste	Lo Patrimoni
		Acompte	Aide financière	Don
Achat matériel (défibrillateur, tables de réunions, meubles logements, etc.)	8 273 €			
Gros travaux sur logements (VMC logements, chaudière, réfections sols, etc.)	18 640 €			
Gros travaux divers (mur cimetière, bâche incendie, travaux église St-Bonnet, volets cantine, etc.)	31 909 €			
Rénovation salle des fêtes (chauffage, portes, toilettes publiques, etc.)	10 066 €			
Travaux églises (vitraux, menuiserie...)	6 680 €			4 320 €
Aménagement de la maison de la place en deux logements (acomptes maîtrise œuvre et travaux)	17 247 €	15 556 €		
Travaux mairie et agence postale (cloisons, peintures, etc.)	20 428 €		10 811 €	
Achat terrain carrefour St-Anne	5 088 €			

Pour rappel : Feder : Fonds européen de développement régional

L'exercice 2024 était déficitaire de 175 314,51 euros en investissement (en tenant compte des restes à réaliser 2023 et des subventions non reçues). Mais il était excédentaire de 298 473,78 euros en fonctionnement. Le solde final positif a servi à couvrir le déficit d'investissement et l'excédent de 123 159 euros a été reporté pour l'année 2025.

LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 30 562 euros. Elles sont constituées en grande partie de la redevance d'assainissement collectif (le prix du m³ d'eau assainie HT est à 1,40 € et l'abonnement annuel à 110 €). Il a été encaissé la somme de 16 861 euros (solde 2023 et acomptes 2024).

Les dépenses de fonctionnement 2024 du budget assainissement représentaient 21 376 €. Ce sont les charges à caractère général (la consommation d'électricité, les prestations de services effectuées, l'entretien et la réparation de la station), les intérêts des emprunts et la dotation aux amortissements.

Le budget Service Assainissement Collectif a été dissous le 31 décembre 2024 suite au transfert de la compétence assainissement au SMECMVD (Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne) au 1^{er} janvier 2025 (voir page 4). Il n'existe donc plus.

LE BUDGET LOTISSEMENT

Deux lots ont été vendus pour 48 500 euros. Cela vient en partie financer les aménagements du lotissement qui lorsque la voirie sera faite s'élèveront à 83 000 euros (s'ajoutant à l'achat du terrain pour 40 000 euros). Il restait au 31 décembre 2024 trois lots à vendre.

Un lot étant en cours d'acquisition pour un montant de 25 000 euros, il reste donc deux lots à vendre : un terrain de 2039 m² pour 30 000 euros et un terrain de 1 317 m² pour 22 000 euros.



LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

Le budget prévisionnel 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année 2025. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- de contenir la dette ;
- de mobiliser des subventions à chaque fois que possible.

Les recettes de fonctionnement de 817 320 € équilibreront les dépenses. Ces recettes se décomposent en :

- 123 159 euros d'excédent de fonctionnement 2024 reportés en 2025.
- 386 672 euros de recettes attendues de la fiscalité locale.
- 117 084 euros pour les dotations attendues de l'État.
- 190 405 euros pour les autres recettes dont loyers 70 000 € ; recette des services 38 823 € ; taxes 33 170 €, etc.



Les dépenses de fonctionnement doivent correspondre aux recettes de fonctionnement pour un montant de 817 320 euros. Ce qui restera sera l'excédent de fonctionnement, une sécurité qui si elle n'est pas utilisée, sera reportée l'année suivante.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS A SOLDER ET PRÉVUS POUR 2025

Ce tableau fait apparaître le coût des investissements et les subventions qui viennent en déduction. Les montants sont TTC. Une fraction de la TVA (16,4%) sera récupérée et se retrouvera en recettes d'investissement en année N+2.

Restes à réaliser (engagés en 2024)	COÛT	SUBVENTIONS
Travaux logements T5	2 458 €	
Place du bourg (cœur de village)	253 464 €	139 082 €
Travaux église St-Bonnet	6 612 €	
Travaux église St-Martin	5 253 €	1 421 €
Travaux deux logements maison place St-Martin	215 851 €	137 223 €
Provision pour travaux café-commerce	82 112 €	25 000 €
Opérations nouvelles (prévues en 2025)	COÛT	SUBVENTIONS
Achats de matériels	11 946 €	
Travaux sur logements dont chaudière mairie	20 500 €	
Reliquat travaux maison place St-Martin	28 000 €	
Installation panneaux photovoltaïques atelier	30 000 €	3 591 €
Les subventions sur investissement viennent de l'Europe, de l'État, du Département, de Cauvaldor.		



LA DETTE COMMUNALE EN 2024

BUDGET PRINCIPAL	Organisme prêteur	Montant	Date	Taux	Capital dû	Durée	Fin
LOGEMENT MULTIPLE RURAL	CDC TOULOUSE	117 988	24/06/96	3,80	16 650	32 ans	01/07/28
LOGEMENTS PRESBYTERE	CDC TOULOUSE	130 000	01/11/03	3,45	69 034	35 ans	01/11/38
LOGEMENT PLUS LA GARIOTTE	CDC TOULOUSE	60 000	01/12/04	3,45	33 632	35 ans	01/11/37
LOGEMENT T4 MULTIPLE RURAL	CRCAM MIDI-PYRENEES	25 000	09/11/16	1,10	5 221	10 ans	30/11/26
EMPRUNT DE COMPACTAGE	CRCAM MIDI-PYRENEES	291 808	12/08/20	1,12	198 839	12 ans	31/08/32
LE ZINC DE LA QUIQUE	CRCAM MIDI-PYRENEES	50 000	25/05/21	0,70	32 896	10 ans	30/06/31
ACQUISITION BIEN EN CENTRE BOURG	CRCAM MIDI-PYRENEES	77 000	03/08/21	0,70	61 329	15 ans	31/08/36
TRAVAUX CŒUR DE VILLAGE	CRCAM MIDI-PYRENEES	165 000	31/12/22	1,71	130 290	10 ans	31/08/32
	TOTAL GENERAL	916 796	TOTAL GENERAL		547 892		

L'endettement de la commune est mesuré par le ratio de désendettement : 7,3 années en 2024. Il baissera en 2025 sous la barre de 7 qui est considérée comme un ratio de saine gestion parce que l'emprunt contracté par la commune pour la création de l'assainissement sera remboursé capital et intérêt par le syndicat SMECMVD.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

	2025	2024	2023	2022
Ecaussystème	3000	3000	3000	3 000
ESLG (football)	2000	2000	2000	2 000
Aînés Gignacois	1300	1300	1300	1 300
Lo Patrimòni (Subv. exceptionnelles pour la rénovation du four de la Sotte en 2021 et 2022)	1700	1500	1500	2 500
Biblio. Multimédi@ (0,8 € par habitant)	1100	1000	900	900
Coopérative scolaire RPI (subventions pour voyage scolaire de 550 en 2024 et 500 € en 2022)	350	950	350	850
Parents d'élèves (+ 580 € en 2022 pour bac à sable)	800	800	1380	800
Comité des fêtes	800	800	800	800
CAMR	900	900	900	1000
Saint-Hubert (chasse)	700	700	700	700
Rider Sprinter Club (manifestation sportive)	500	-	500	500
Foyer Rural	300	400	200	400
Association Fours et Moulins	300	300		
Restaurants du Cœur	300	300	300	300
Secours populaire	300	300	300	500
Les petits loups (salon du livre)	200	200	200	200
Bassin des écoles	200	200	200	200
Moulin à paroles	150	150	150	150
Sapeurs pompiers	100	100	100	100
Total :	15 000 €	15 000 €	14 780 €	16 200 €

Dix-huit associations (ci-dessus) bénéficieront de subventions en 2025. Une subvention de 6 700 euros sera aussi attribuée à l'association du Rionet pour les services rendus aux habitants.

Les associations de la commune bénéficient d'un accès gratuit aux salles (chauffage et électricité compris). La mise à disposition de personnel communal s'étudie au cas par cas. Des conventions entre la mairie et les associations pour la gestion de l'occupation des locaux ont été élaborées. Elles sont consultables à la mairie.



DU CÔTÉ DE CAUVALDOR

77 communes du nord du Lot se sont regroupées en communauté de communes afin d'unifier le développement du territoire et de faire mieux à plusieurs ce qu'elles faisaient auparavant seules.

LES FINANCES DE CAUVALDOR

La situation financière de la communauté de communes est saine. Certes la capacité d'investissement est écrêtée par la diminution des aides de l'État, par les renchérissement des coûts de fonctionnement, de l'énergie et des services, mais elle reste conséquente. Dans l'avenir, par contre, il est prévisible que les collectivités financeront moins de choses et que nous devons nous débrouiller beaucoup plus par nous-mêmes et viser plus d'autonomie. Cauvaldor et les communes y travaillent.

Les orientations budgétaires 2025 sont placées sous le signe de la prudence pour maîtriser les charges de fonctionnement et les investissements le seront aussi en fonction des subventions allouées. Les objectifs sont donc d'augmenter le fonds de roulement à 2 millions contre 1,5 actuellement pour permettre le paiement des charges courantes de deux mois ; maintenir un ratio de désendettement inférieur à 7 ans ; optimiser le levier fiscal de manière équilibré entre les ménages et les entreprises ; maintenir les investissements prévus dans le Plan pluriannuel d'investissement à 18 millions d'euros (8,3 millions d'investissement récurrent ; 7,5 en cours et 2,2 à réaliser en 2025). Pour cela, les élus communautaires ont décidé de recourir à une légère augmentation d'impôt. Cette mesure concerne à la fois les particuliers (10% d'augmentation sur les taxes de la communauté de communes) et les entreprises locales (par le biais de la contribution foncière des entreprises). Une exception notable : le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères restera inchangé à 13,33 % par rapport à l'année précédente.

Cette année, il est demandé aux collectivités territoriales de présenter pour la première fois un budget vert c'est à dire qui mette en évidence la politique de transition écologique et énergétique. Celle de Cauvaldor, initiée en 2021, a permis à ce que le territoire soit aujourd'hui à plus de 50% d'autonomie en énergie (autoproduction d'énergie électrique sur consommation totale toutes énergies confondues).

En tenant compte des budgets annexes (dont 10 millions pour la collecte et le traitement des ordures ménagères), le budget total consolidé de Cauvaldor pour 2025, atteint 84,5 millions d'euros, dont 52 millions en fonctionnement et 32,5 millions en investissement. Tous les chiffres sont détaillés sur le site cauvaldor.fr

LES MAISONS FRANCE SERVICE

Aujourd'hui, il existe 5 structures France services gérées par Cauvaldor : Biars-sur-Cère, Gramat, Souillac, Saint-Céré et Martel, 1 bus itinérant et deux antennes à Payrac et Vayrac. En juin 2025 une nouvelle maison au Vignonen-Quercy complètera le dispositif.

L'année 2024 a été marquée par une augmentation exceptionnelle de 52% des démarches effectuées au sein des structures France services de Cauvaldor, atteignant 53 712 interventions contre 35 389 en 2023. Cette croissance confirme le rôle essentiel des structures France services dans l'accompagnement des citoyens pour leurs démarches administratives et numériques.

En 2025, l'URSSAF rejoint les partenaires déjà présents, tels que Chèque Énergie et France Rénov', signataires en 2024. Avec cette nouvelle collaboration, le nombre d'opérateurs présents au sein des structures atteint 12, permettant un accompagnement toujours plus complet des usagers sur des thématiques variées : emploi, logement, santé, fiscalité, retraite, justice, et bien d'autres.



Rénov'Occitanie Ma rénovation énergétique

LOT LE DÉPARTEMENT

Occitanie Nouvelle Région

Vous avez un projet de rénovation énergétique de votre habitat ?

Le guichet Rénov'Occitanie Lot vous accompagne dans votre projet : conseils techniques, informations financières ou juridiques.

LE BON RÉFLEXE

→ Appelez le **N° Vert 0800 08 02 46**
ou
→ Complétez le formulaire de contact sur le site LOT.FR / RUBRIQUE LOGEMENT

Pour une information neutre et gratuite

Si votre demande concerne une demande d'aide à la rénovation énergétique, merci de vous réunir de l'ensemble des avis d'imposition de votre ménage.

Pour bénéficier des aides à la rénovation énergétique :

- ✓ Vous ne devez pas avoir commencé les travaux avant de déposer une demande officielle d'aide.
- ✓ Vous devez faire réaliser vos travaux par des entreprises RGE (Reconnu Garant de l'environnement). Pour trouver une entreprise RGE à côté de chez vous : <https://france-renov.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>



LE POINT SUR LE PLUIH

Le plan local d'urbanisme est un document opérationnel et stratégique qui traduit le projet global d'aménagement et d'urbanisme de Cauvaldor en fixant des règles d'aménagement et d'utilisation du sol. S'ajoutant aux remarques des administrations et des diverses structures concernées, plus de 2000 avis et requêtes ont été collectées lors de l'enquête publique ! Elles ont été étudiées par les services de l'urbanisme et pour certaines ont été retenues. Le critère a été celui de l'intérêt général et non des nombreux intérêts particuliers. Les erreurs ont été corrigées. La surface constructible a été portée à 3 829 hectares (contre 3 767 ha.)

Le PLUIh sera présenté au conseil communautaire du 7 juillet pour approbation. Après un délai de quelques semaines pour les derniers contrôles administratifs, il deviendra opérationnel, rendant caduques tous les anciens documents d'urbanisme. Le PLU étant évolutif, les mises à jour et demandes de modifications seront étudiées et éventuellement prises en compte lors de la prochaine révision (plus d'informations sur le site : cauvaldor.fr).

CAUVALDOR SOUTIENT LA RESTAURATION DES FAÇADES

Dans le cadre de la politique habitat, les élus de Cauvaldor ont voté le lancement d'une aide financière pour la restauration des façades dans les zones urbaines, afin de valoriser le patrimoine architectural. L'enveloppe dédiée est de 150 000 €, avec un plafond de 5 000 € par projet. Les immeubles de plus de 50 ans seront éligibles à cette aide, comprenant au moins un logement habitable (résidence principale). Cette aide peut aussi concerner la rénovation des devantures de commerces. Seules les façades visibles depuis l'espace public sont concernées. Un guide sera mis à disposition en partenariat avec le CAUE du Lot et les personnes intéressées peuvent se rapprocher du service habitat de Cauvaldor pour connaître les conditions d'attribution.

GÉRER LES COUPES DE BOIS

Avec le réchauffement climatique, les bois souffrent eux aussi lors des périodes de sécheresse qui s'aggravent et s'allongent. Heureusement, nos forêts de chênes pubescents résistent mieux que certaines autres espèces et sont moins sujettes aux incendies. Elles sont aussi plus résistantes car composées d'espèces variées. Près de 50% des arbres abattus servent au bois énergie (plaquettes, bûches, granulés bois), 40 % au bois d'industrie (piquets, pâte à papier, emballage, palettes). Seulement 10 % environ sont destinés au bois d'œuvre (menuiserie, charpente, parquet, lambris, meubles). La demande reste forte et les abatteuses, ces nouvelles machines super puissantes qui abattent et ébranchent, permettent des récoltes rapides avec peu de main d'œuvre. On voit donc de plus en plus de



coupes rases qui laissent des parcelles ravagées, encombrées de bois mort et sillonnées d'ornières très profondes. C'est un mode d'exploitation nuisible aux sols forestiers et même à la repousse des jeunes plants qui sont très exposés au dessèchement et plus vulnérables aux maladies transmises par les insectes comme le scolyte. Une bonne gestion des forêts est d'éviter ces coupes rases et de plutôt prélever 20% des arbres tous les 10 ans en respectant les sols et en maintenant un couvert forestier. Sachez que les propriétaires conservent toujours un droit de regard sur la manière dont la coupe est pratiquée.

Si vous êtes propriétaire forestier, voici deux organismes capables de vous accompagner : le CRPF (Centre régional de la propriété forestière : Lasfauries, 46130 BRETENOUX Tél.: 05 65 11 63 23 ou la Chambre d'agriculture du Lot, 430 avenue Jean Jaurès 46004 CAHORS Tél.: 05 65 23 22 21

Face au phénomène des vols de bois et des escroqueries en forêt, la Fédération de propriétaires forestiers privés Fransylva ouvre une plateforme de signalement, accessible à tous les propriétaires, même non-adhérents. Les signalements peuvent être effectués soit par téléphone au 01 47 20 90 58, soit en remplissant un formulaire via la page internet dédiée. Fransylva pourra proposer un accompagnement dans les démarches à effectuer.

LA VOIRIE

Les revêtements 2024 sont terminés à Madrange et au Lac Férié.

Afin de clôturer le dossier cœur de village, la commune de Gignac propose de faire passer la voirie du bourg dans le programme 2025 (dotation Cauvaldor à ce jour 1 824m). S'y ajouteraient quelques portions restantes sur le VC 55, VC 56, VC 48.

Cauvaldor a accédé à notre demande d'inclure la route du Fournil, à Sireyjol dans la voirie communautaire ce qui porte la voirie communale à 66,71 km (2,68 km dans le bourg). Les places sont prises en compte pour 6 117 m².



LO PATRIMÒNI ET LES AMIS DU MOULIN

MOULIN DE GIGNAC

Le moulin est ouvert plusieurs jours fixes par an : 1er dimanche de juillet (vide-grenier) – 14 juillet – 15 août – 21 septembre (journées européennes du Patrimoine) et à la demande de groupes de visiteurs.

Le moulin tournera et produira de la farine le dimanche 18 mai à partir de 14 h 30 (en partenariat avec l'Association Périgourdine des Amis des Moulins). Le moulin sera ouvert en visite libre à tous ceux qui participeront à la randonnée « Des fours et des moulins sur le Causse de Martel ».

FOUR DE LA SOTTE

La très réussie restauration du four est bientôt terminée et ce, grâce à la participation de nombreux bénévoles qui travaillent toutes les semaines à sa reconstruction.

La charpente du fournil est montée et va être posée prochainement. On va ensuite terminer la cheminée et couvrir en ardoises. Inauguration prévue en août 2025.

VIDE-GRENIER

Le vide-grenier de Gignac connaît toujours un grand succès ; il se tiendra, le 6 juillet, au moulin sous les chênes.

RANDONNÉES DU LUNDI

Lo Patrimòni est co-organisateur de ces randonnées avec les Aînés gignacois et le CAMR

Les randonnées ont lieu tous les 1er et 3e lundis après-midi de chaque mois. Elles sont proposées par Jean-Pierre

Gaillard de septembre à juin. La dernière randonnée de la saison se déroule sur la journée entière.

RANDONNÉE DE LA PIERRE DES TROIS ÉVÊQUES

Comme tous les ans, nous participons à l'organisation de cette randonnée réunissant les villages environnants autour de la Pierre des Trois Évêques. Après l'apéritif offert par les organisateurs, le partage des desserts, nous offrons le café aux participants grâce à Georges Delpech qui amène des tables et un groupe électrogène.... Elle aura lieu le dimanche 7 septembre.

RANDONNÉE « DES FOURS ET DES MOULINS »

En 2024, cette randonnée organisée par l'association du même nom, a été une belle réussite et a rassemblé une centaine de randonneurs. La soupe à l'oignon a été très appréciée. Les membres de l'Association ont recueilli les remarques des randonneurs, ce qui leur a permis de faire des ajustements pour la seconde édition qui aura lieu le 18 mai 2025.

VITRAUX DES ÉGLISES DE GIGNAC ET DE SAINT-BONNET

Les vitraux de l'église de Gignac ont été restaurés et réinstallés. Ceux de Saint-Bonnet doivent être déposés, nettoyés et restaurés courant 2025. L'association Lo Patrimòni avait lancé un appel aux dons. Grâce à l'argent recueilli et l'aide de la Mairie de Gignac et de Cauvaldor, nous avons pu procéder à cette restauration.

On peut retrouver toutes les activités des associations sur le site de Gignac-en-Quercy.



Photo : Béatrice Heroguer



La bibliothèque est ouverte désormais les jeudis soir de 17 h 30 à 19 h 30 et les dimanches matin de 10 h à 12 h. Le conseil municipal a décidé de lui attribuer le nom de "Bibliothèque Pierre Cérou" en mémoire d'un écrivain gignacois. Nous avons réorganisé le local, avec un lieu spécifique pour les enfants, pour la rendre plus claire et agréable. Les enseignantes de l'école de Gignac viennent deux lundis matin par mois. Des bénévoles sont présentes pour raconter une histoire aux enfants.



Le Club de lecture a lieu une fois par mois. Il réunit une dizaine de lecteurs.

Nous achetons des livres à la demande des adhérents. Des revues concernant l'histoire de Gignac et ses habitants sont aussi en vente à la bibliothèque. Nous avons « désherbé » notre fonds propre de livres. Cela consiste à retirer de notre catalogue des livres qui ne sont jamais sortis depuis l'ouverture de la bibliothèque, des livres abîmés soit par la pourriture (qui peut contaminer les autres livres), soit usagés.

Certains de ces livres sortis de notre catalogue ont été mis dans des boîtes à livres dans les villes environnantes. Puis nous avons ouvert un **atelier « livres pliés »** grâce à Sylvie Cardoso et avons utilisé les livres mis au rebut pour faire des créations artistiques. Une quinzaine de personnes de Gignac et d'ailleurs, participent à ces ateliers qui se tiennent une fois par mois.

Nous avons aussi mis en place **l'adhésion à la Médiathèque Numérique** du Lot. Il faut être adhérent à la bibliothèque et l'inscription est gratuite. Les personnes inscrites peuvent visionner des films gratuits (5 jetons par mois). Les films proposés aux enfants sont sélectionnés par la MNL en fonction de leur âge. Il est possible d'écouter des concerts, de faire du soutien scolaire, écouter des livres audio, lire des magazines....

Depuis l'année dernière, nous organisons en plus des autres activités, **des soirées jeux de société** au sein de la bibliothèque. A cet effet, Cauvaldor doit nous faire parvenir, pour une durée déterminée, une malle remplie

d'une soixantaine de jeux de société. Il est envisagé à ce moment-là de faire régulièrement des après-midi jeux dans le local de la bibliothèque. **Une journée « Portes Ouvertes des bibliothèques »** avec goûter a eu lieu en 2024 afin de faire découvrir la bibliothèque aux habitants qui ne sont jamais venus. En 2025, celle-ci aura lieu les 4 et 5 Octobre et est désormais nationale. La bibliothèque sera ouverte le dimanche 5 octobre et nous proposerons des animations.

Nous gérons **le site Multimedia**, ouvert aux associations de Gignac, voire aux manifestations des villages environnants. Il est aussi alimenté par Robert Vayssié qui relate l'histoire de Gignac et de ses habitants, ce qui rencontre un grand succès.

Nous avons programmé des **rendez-vous "Informatique"** qui ont été dispensés par une conseillère numérique du Département du Lot. Nous avons pu organiser des cours individuels d'une journée par mois (7 personnes par journée, cours d'une heure) et 2 cours collectifs (8 personnes) en février 2025. Nous continuerons à maintenir des cours à Gignac.

CAMR

ATELIER « CAFÉ - RÉPARATIONS » Cette activité vertueuse continue... L'atelier est animé par quatre bénévoles. Il se tient tous les 1er et 3e samedis matin de chaque mois. Nous avons régulièrement des personnes qui viennent faire réparer leur petit matériel, voire des outils de jardinage ou de bricolage...

1er et 3e
samedis de chaque mois
9h - 12h

GIGNAC

Atelier Café Réparation

Réparons ensemble

Réparer, faire réparer ou apprendre à réparer
gratuitement vos appareils électroménagers, de
bricolage et informatiques
autour d'un café, d'un thé et de biscuits

5€ de cotisation annuelle au CAMR / pièces à changer à votre charge. Vous pouvez aussi faire don de vos appareils qui seront revendus (à petits prix)

Salle des associations, sous la salle des fêtes

GYMNASTIQUE

Le CAMR propose des séances de gymnastique tous les jeudis matin de 9 h 30 à 11 h 30 dans la salle des fêtes. Ces cours (1 h de Pilates et 1/2 h de stretching) sont animés par Mélanie Oliva.

YOGA

L'activité « Yoga » est animée par Solange Abandk-Kossofsky. Elle se déroule tous les vendredis soir dans la salle de motricité de l'école.

RANDONNÉES DU LUNDI

Le CAMR est co-organisateur de ces randonnées avec les Aînés gignacois et Lo Patrimòni.

Les randonnées ont lieu tous les 1er et 3e lundis après-midi de chaque mois. Elles sont proposées par Jean-Pierre Gaillard de septembre à juin. La dernière randonnée de la saison se déroule sur la journée entière.

DANSES TRADITIONNELLES

L'atelier « Danses traditionnelles » se tient tous les 2e vendredi soir de chaque mois dans la salle des fêtes. Il est animé par Dominique Pluvinage.

ART FLORAL

Nous proposons, une fois par mois, un atelier « Art floral » animé par Anne-Marie Guerriat.



ATELIER « TORINAGE »

Nous avons proposé deux ateliers « Torinage » avec Marie Ponsenaille.

Le « Torinage » consiste à remplacer le paillage de vieilles chaises par des bandes de tissus appelées torons. 4 à 5 personnes sont assidues et participent sur deux jours à l'activité.

THÉÂTRE

Nous mettrons à l'affiche, en partenariat avec Ecaussystème et la Compagnie du Moulin... à paroles, deux pièces de théâtre : « La nostalgie des blattes » de Pierre Notte par la Compagnie La Carpe (avec Jacqueline Leclère et Bernard Demaison) et « Le contre pitre » de Hélène Parmelin par les ateliers théâtre du Rionet.

Toutes les activités sont annoncées sur le site de Multimedia :
www.gignac-en-quercy.fr

Pour plus d'information, s'adresser à Annette Debie :
Tél : 06 89 44 72 46 - Mail : jeannotdebriannette@orange.fr

FOYER RURAL DE GIGNAC

Les séances de cinéma ont lieu dans la salle des fêtes de Gignac.

Les enfants de l'école de Gignac assistent une fois par trimestre à une séance de cinéma « Cinépitchouns ». Les films sont choisis par les enseignantes. Le prix des places pour les enfants est de 3 € et c'est Ecaussystème qui prend en charge le paiement.

Nous proposons pour les adultes une séance de cinéma tous les 1er mardi de chaque mois.

CINELOT, qui en assure la projection, met dans son catalogue des films récents.

Le 3 juin, à 21 h, nous avons choisi « La plus précieuse des marchandises », film de Michel Hazanavicius.

CLUB DES AÎNÉS

Le club des Aînés gignacois organise deux après-midi par mois l'activité "jeux de société". Pour cette saison, il ne reste que 2 séances au mois de mai (le 13 et 27 mai 2025) ensuite nous arrêtons pour la période d'été. Le club organise le deuxième repas le dimanche 21 septembre à 12 heures à la salle des fêtes de Gignac (il sera animé par Francis Devaux). Merci aux nouveaux participants du club (66 adhérents en 2024, 84 adhérents en 2025). Le club vous souhaite à tous de passer un très bon été.

COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des fêtes organisera deux événements avant de débiter la fête de Gignac sur deux journées. Le samedi 31 Mai verra le retour des aubades. C'est une volonté du Comité de relancer cette tradition. Par souci d'organisation, celle-ci se déroulera sur une journée dès le matin avec un seul passage dans le maximum de hameaux de la commune. En espérant vous rencontrer....

Le feu de la Saint-Jean aura lieu le Mardi 24 Juin à 21H à Sireyjol. Venez nombreux autour du feu partager les gâteaux réalisés par les habitants de Sireyjol, Madrange et Puy Lambert. Sangria offerte par le Comité des fêtes.

La fête de Gignac se déroulera les 27 et 28 Juin 2025. Elle débutera le vendredi soir cette année par une soirée Braséro et un concert avec le groupe « Les Ginettes ». Tir à la carabine, pêche aux canards et carrousel seront aussi présents. Le samedi 28 juin, à 10h, une randonnée « gourmande » sera organisée sur dix kilomètres en marchant ou en courant. Les inscriptions se font sur réservation. A 10h30 aura lieu aussi le match de foot des anciens, au stade. La buvette et les manèges pour les enfants ouvriront dès le midi. A partir de 13h30, concours de pétanque, balade en calèche gratuite pour les enfants. A 18h, début du marché gourmand : 10 artisans producteurs seront au rendez-vous pour nous régaler. Un concert par le groupe « Appelle tes Copains » animera toute la soirée. Venez nombreux !

Nous vous donnons rendez-vous pour ces trois événements, en espérant vous voir nombreux.





Avec une douzaine de licenciés en 2025, le Rider Sprinter club continue de rouler sur route et sur les chemins avec la pratique du Gravel pour certains de ses adhérents. Les compétitions sur route ont repris et déjà des récompenses avec les premiers podiums. Cette année le club arborera de nouvelles couleurs, nouvelles tenues avec des partenaires fidèles comme Boy cycle 46, les confitures Au temps d'Eugénie et Ravito et toujours avec le soutien de la commune de Gignac que le bureau tient à remercier.

Après la première édition du Cyclo-cross en novembre dernier (photo ci-dessus), le Saturday cross fever reviendra en novembre 2025. Ce sera un rendez-vous festif, sportif en nocturne sur les terrains d'Écaussystème avec les moyens techniques mis à disposition. Là encore un grand merci à l'association Ecaussystème avec une belle synergie des associations Gignacoises. N'hésitez pas à nous suivre sur Instagram et Facebook. [#rider_sprinter_club_gignac](#)





Photos : Mickael Borges

Gignac s'apprête à vibrer de nouveau, Ecaussystème est de retour !

Les 25, 26 et 27 juillet 2025, Gignac vivra au rythme du festival Ecaussystème, qui revient pour sa 23ème édition. Cette année, une nouvelle fois, la musique résonnera sur les scènes Occitane et Quercy. 21 artistes et groupes sont à l'affiche de cette édition 2025, parmi eux: Les Sex Pistols, Bigflo et Oli, Deluxe, Philippe Katerine ou encore Ben Mazué. Chacun d'entre vous pourra trouver son bonheur dans cette programmation toutes les infos sur www.ecaussysteme.com

Nous vous attendons plus que nombreux pour vivre ce moment musical !

Fidèle à ses valeurs, le festival poursuit son engagement auprès d'associations œuvrant pour le bien commun. Cette année encore, notre dispositif "Un gobelet pour la planète" permettra de collecter et reverser les consignes des gobelets à trois associations partenaires : Amitié Mères Afghanes, A.Dan & Kayi et Pause aux Filaos. Ecaussystème c'est aussi plus de 650 bénévoles de 16 à 90 ans, sans qui rien en serait possible, qui se retrouvent chaque année pour partager cette folle aventure humaine !

Si vous souhaitez nous rejoindre, rendez-vous sur notre site internet, rubrique bénévolat. Pour toutes demandes, merci de nous contacter : audrey@ecaussysteme.com

De nombreuses animations

Parallèlement aux concerts sur le site du festival, les Journées Ecaussitoyennes s'installent au cœur de votre village pour vous offrir des festivités exaltantes !

Au programme : des scènes off pour vous faire découvrir de jeunes artistes émergents; un marché artisanal assuré par des professionnels locaux ; des conférences enrichissantes; le Clos des Saveurs avec ses stands de restauration aux saveurs locales; et des performances d'arts de rue pour tous les âges !



La scène off

Que diriez-vous de découvrir les talents de demain sur notre scène off ?

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 26 et le dimanche 27 juillet, dans la rue du Repère Gourmand, devant la scène off, pour applaudir trois artistes par jour à 11h, 14h et 16h.

Au programme :

Samedi 26 juillet : 11h - Jano et Pura Vida // 14h - Sophie les Bas Bleus // 16h - Watchers

Dimanche 27 juillet : 11h - Do Not Do // 14h - Jive Me // 16h - Montévidéo



Le marché artisanal

Retrouvez votre marché artisanal annuel sur la place du village, le samedi 26 et le dimanche 27 juillet 2025, de 9h à 17h. Baladez-vous entre les stands, échangez avec nos exposants locaux et découvrez bijoux, textile, produits cosmétiques, art et ateliers de loisirs.

Le clos des saveurs

Afin de combler vos petites ou grandes faims, Le Clos des Saveurs vous attendra sur le parking à côté de la place. Plusieurs stands de restauration vous proposeront de bons produits locaux et copieux : de quoi recharger vos batteries pour profiter pleinement !

Les arts de rue

Cette année, deux artistes talentueux : À tiroirs ouverts et Rosi Rosa, nous feront l'honneur de venir jouer leurs spectacles aux petits et aux plus grands dans la cour

de l'école de Gignac ! Jongleries, acrobaties et prouesses circassiennes seront au rendez-vous !

Les conférences

Pendant les Journées Ecaussitoyennes, on s'amuse, on mange, on découvre... et on apprend ! Porté par une passion pour la culture et la solidarité, l'Ecaussystème est un avant tout un festival qui souhaite faire rayonner un modèle responsable et humain. C'est dans cet esprit que nous vous proposons des conférences sur des thèmes tels que la « mobilisation citoyenne au chevet de la protection de la nature » et « liberté de la presse et liberté d'expression : un combat essentiel, fondamental et plus que jamais actuel »

Ces journées seront également rythmées par une fanfare et plusieurs animations ludiques et sportives : de quoi passer de bons moments en famille ou entre amis !

Cette année, Ecaussystème a besoin de vous

Le festival c'est aussi 260 professionnels qui travaillent sur le site. Nous lançons cette année un dispositif d'hébergement chez l'habitant. Notre idée ? Héberger ces professionnels en échange de places gratuites pour les concerts. Les contreparties seront les suivantes: 2 billets valables pour une soirée contre 4 nuitées, 4 billets valables pour une soirée contre 8 nuitées, 8 billets valables pour une soirée contre 12 nuitées, 10 billets valables pour une soirée contre 16 nuitées ... Ce sera pour vous l'occasion de rencontrer des professionnels du secteur culturel et musical. Aucun repas n'est à prendre en charge. Le festival se chargera d'effectuer un suivi pour veiller au bon déroulement de l'accueil des personnes hébergées mais également de veiller au respect des lieux.

Contactez Jeanne au 05 65 32 69 05 ou à l'adresse : [durable@ecaussysteme.com](mailto: durable@ecaussysteme.com)



Visite de la ferme du Dariben

Samedi 07 juin 2025 à 10h00, plongez au cœur du jardin de la Ferme de Dariben à Lachapelle-Auzac pour une balade guidée à la découverte des plantes médicinales, aromatiques et de celles que l'on croise au bord des chemins. Accompagné-e d'une productrice et herboriste passionnée, vous explorerez les usages anciens et modernes de ces plantes aux mille vertus. La visite se poursuivra par la découverte de l'atelier de transformation (tisanes, huiles, vinaigres, confitures...) et se clôturera par une dégustation d'infusions et de sirops. En partenariat avec Plantes & Cie. Gratuit – Places limitées à 25 personnes ; Réservation : 05 65 32 69 05 ou [durable@ecaussysteme.com](mailto: durable@ecaussysteme.com)



Soyez et restez informés



AGENDA

- Le 17/05/2025 : Randonnée organisée par l'association Fours et moulins sur le causse de Martel
- Le 24/06/2025 : Feux de la Saint Jean au lieu-dit Sireyjol
- Le 27/06/2025 et le 28/06/2025 : Fête du village
- Le 01/07/2025 : Cinéma à la salle des fêtes de Gignac
- Le 06/07/2025 : Vide grenier organisé par l'association Lo Patrimòni
- Du 25/07/2025 au 27/07/2025 : Festival Ecaussystème
- Le 02/09/2025 : Cinéma à la salle des fêtes de Gignac
- Le 07/09/2025 : Randonnée de la Pierre des 3 évêques organisée par l'association Lo Patrimòni
- Le 21/09/2025 : Le repas des Aînés organisé par l'association des aînés
- Le 28/09/2025 : Fête des bénévoles organisée par Ecaussystème
- Le 07/10/2025 : Cinéma à la salle des fêtes de Gignac
- Le 04/11/2025 : Cinéma à la salle des fêtes de Gignac
- Le 11/11/2025 : Cérémonie de l'armistice 1918
- Le 22/11/2025 : Cyclocross organisé par Rider Sprinter Club
- Le 02/12/2025 : Cinéma à la salle des fêtes de Gignac

PÉDAGOGIE OU REPRESSION ?

Comme dans chaque numéro de ce magazine communal, nous demandons à certains habitants de respecter les règles nécessaires à une vie collective sécurisante : respecter les vitesses limites, les sens de circulation, les règles de stationnement dans le bourg, éviter les bruits gênants, bien trier, amener en déchetterie ce qui doit y aller plutôt que le jeter dans la nature (plastiques, huiles, encombrants, voitures épaves...), etc.

Nous sommes démunis face aux petits délinquants irrespectueux et récidivistes. Pourtant la responsabilité des élus est de ne pas baisser les bras, car au-delà de l'illégalité, cela a un coût : remise en état, remplacement ou temps passé. Commettre des incivilités c'est piocher dans la poche de son voisin et même gaspiller son propre argent car tout le monde est pénalisé financièrement. Faut-il généraliser la télé-surveillance, faire plus souvent appel à la gendarmerie, désigner les contrevenants... ? Ce serait dommage d'en arriver là car nous préférons la pédagogie à la répression. Prendre conscience que la liberté de chacun s'arrête là où elle cause du tort aux autres est aussi de la responsabilité de nous tous.

BRAVO ET MERCI !

Si nous sommes obligés de régulièrement rappeler les règles de la vie collective, ce n'est que trop rarement que nous remercions l'immense majorité de nos concitoyens qui respectent ces règles et font que notre commune est agréable à vivre et qu'il y règne une bonne ambiance. Merci à tous ceux qui s'engagent dans la vie sociale, qui sont garants d'une démocratie associative et donc participative. Merci à tous ceux qui font preuve de solidarité en étant attentifs à leurs voisins. Merci à tous ceux qui s'engagent pour tisser du lien social, cultiver la gentillesse et la tolérance dans les rapports humains. C'est grâce à eux que les conflits ne s'enveniment pas et que la discussion et la recherche de solutions permettent une vie communale apaisée. Merci aussi à tous ceux aussi qui préservent et entretiennent leur environnement, s'occupent de leur maison, la fleurissent, nettoient leurs abords, débroussaillent...

Dans un monde qui se durcit, dans lequel les tensions s'exacerbent, où le repli sur soi et ses intérêts personnels semble être une solution, il était important de faire ce petit bravo et dire ce grand merci !

